



Facture travaux supplémentaires hors devis

Par Gaogao

Bonjour,

Nous avons signé un devis de 41000e pour des travaux (construction de garage, charetterie, allée carrossable, dalle terrasse, muret) en septembre 2021 avec une ouverture de chantier en novembre. Nous avons convenu verbalement et par sms que l'entreprise nous fasse d'autres travaux hors devis (reprise du réseau d'égout, dalle devant la maison, nivellement de la terre) à la place du carrelage intérieur (qui apparaissait dans le devis) que nous avons fait nous-même pour pouvoir nous installer.

Tout se passait bien jusqu'à la semaine dernière, quand nous avons refusé pour la 2ème fois de payer "au noir" des entreprises extérieures qui sont venues faire le crépi et poser le carrelage extérieur.

Notre entreprise n'a pas apprécié et a dit qu'on n'était pas arrangeant comme les autres clients. Il nous a dit qu'il allait nous envoyer 1 facture supplémentaire que nous reçue : 9600e pour la reprise du réseau d'égout, la dalle devant la maison, le nivellement de la terre et une saignée de la dalle carrossable). Le réseau, la dalle et le nivellement faisaient partie de notre accord d'échange de travaux. La saignée a été faite car l'entreprise a mal fait son travail : grosse flaque d'eau sur la dalle par manque de pente et de planéité.

Que dois-je faire par rapport à cette facture ? Comment contester ?

L'entreprise est-elle en droit de me réclamer cet argent ?

Que suis-je en droit de faire par rapport à cette entreprise qui laisse trainer ces travaux qui ne sont toujours pas terminés car il ne vient que de temps en temps ?

Merci pour votre aide.

Bien cordialement, Mme HANG.

Par osram

Bonjour,

Vous devez uniquement les travaux mentionnés sur le devis que vous avez accepté, c'est un contrat qui doit être respecté par les parties signataires.

S'il existe des travaux supplémentaires, ils doivent faire l'objet d'un avenant ou un autre devis.

Tous travaux effectués sans devis ne sont pas dus.

Si l'entreprise venait à engager des poursuites pour ces travaux hors devis, il lui appartiendrait de fournir les justificatifs de vos demandes.